L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'Etat et de la Première Municipalité

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 3 JANVIER 1839.

Les nouvelles du Mexique que nous avons publiées mardi, nous sont parvenues d'une source trop certaine pour que nous n'y ajoutions pas foi; cependant nous devons dire qu'une lettre d'un jour plus récent, datée du même endroit, ne contient pas un mot sur l'attaque et prise de la Vera-Cruz.

LETTRE DE M. NICHOLAS BIDDLE A M. JOHN QUINCY ADAMS.

*En publiant plus bas la lettre adressée par M. Biddle à l'ancien président des Etats-Unis, nous ne saurions nous empêcher de l'accompagner de quelques remarques pour débarrasser ceux qui seraient tentés de se laisser séduire par un langage qui offre des contrastes les plus choquans avec les actes publics du grand financier.

La tâche de M. Biddle est remplie!... Deux années de confusion générale dans les affaires publiques l'avaient assujetti à beaucoup de soucis et de devoirs; et maintenant que l'équilibre se rétablit dans le commerce et les finances de l'Amérique; maintenant que, grâce au zèle actif et au patriotisme désintéressé déployés par la Banque des Etats-Unis et son illustre et irréprochable président, il est donné au peuple de cette contrée de se reposer de son pénible cauchemar; maintenant, disons-nous, que le monde n'a plus besoin de ses lumières ni de ses conseils, le célèbre administrateur abdique les responsabilités qu'il avait assumées, et (pour nous servir des expressions louangeuses d'un de nos confrères de New-York), "imitant la modestie de Washington, après l'expulsion des Anglais, il dépose ses pouvoirs suprêmes, revêtus le 10 mai 1837." Permis à M. Biddle, en se retirant de ses responsabilités, d'emporter avec lui la satisfaction qu'il a toujours cherchée,—la conscience d'avoir fait son devoir envers le pays en bon citoyen;—permis au Courrier des Etats-Unis de prodiguer l'encens de la flatterie à celui qu'il a toujours considéré comme le roi de la finance américaine; pour nous, il nous reste un autre devoir à remplir: c'est de rapprocher les actes publics du grand administrateur du texte de sa lettre et de nous assurer si les faits que le monde a enregistrés dans son grand livre sont en harmonie avec le langage de l'épître.

Avant tout, qu'il nous soit permis de faire une remarque provisoire sur le caractère de la lettre que nous allons examiner. Entre-t-elle dans le domaine des documens publics, sur lesquels la presse est appelée à donner son opinion, ou bien doit-elle être au contraire considérée comme une chose purement confidentielle, une sorte d'épanchement d'ami à ami, que l'indiscrétion ou le désir de jeter une clarté nouvelle sur une question qui a long temps occupé le peuple américain, ont produit au grand jour? Si l'intention de M. Biddle n'a simplement été que de s'ouvrir à son honorable ami, M. John Quincy Adams, il serait injuste de notre part d'apporter dans notre examen toute la sévérité qu'il comporterait autrement, si au contraire le président de la ci-devant Banque nationale a voulu, comme de coutume, se prévaloir du beau nom du représentant de l'Etat de Massachusetts pour donner la plus grande publicité possible aux remarques qu'il lui adresse, alors la critique a son cours naturel et régulier, le peuple en masse a le droit de traduire à son tribunal l'homme qui a cherché à s'emparer de ses destinées pour les gouverner à sa guise et les faire servir à son avancement personnel. Dans tous les cas, que la lettre soit revêtue d'un caractère privé ou public, qu'elle s'adresse à un ami ou à la nation; qu'elle contienne une explication entière ou partielle de la conduite de celui qui a tenu si long-tems dans ses mains les rênes du système monétaire de l'Union, toujours est-il que la confidence ou la pièce publique, comme on voudra l'appeler, vous adressée à JOHN QUINCY ADAMS, à cet énergumène qui n'a pas craint de se déclarer le chef du parti dont le but est de déchirer la fédération, d'armer le Nord contre le Sud, l'esclave contre le propriétaire, et de plonger dans les horreurs de la révolution et de la guerre civile le pays qui naguères l'avait appelé à le gouverner, et qu'une conscience malheureusement trop bien acquise de ses talens et de sa probité politique, a forcé de répudier après quatre années d'expérience et d'étude (1). Honte à celui qui se joue ainsi de la destinée du peuple américain et qui cherche à le plonger dans les plus affreuses calamités! Honte non moins grande encore à celui qui se sert d'une pareille agence pour communiquer avec une nation de patriotes et d'hommes éclairés! BIDDLE & ADAMS, vous aurez beau resserrer entre vous les liens qui vous unissent, vous ne triompherez pas par votre alliance, les Américains vous ont déjà rendu la justice qui vous est due, à vous, comme homme d'état, et à vous comme financier, probes et consciencieux! Mais revenons à M. Biddle et à sa lettre.

Dans un tems de troubles commerciaux et de consternation comme celui qui vient d'avoir lieu, et surtout à une époque où il s'agissait d'effectuer un emprunt en faveur de la Nouvelle Banque des Etats-Unis, il était de l'intérêt particulier de M. Biddle de témoigner hautement à l'étranger de la loyauté des citoyens de l'Union américaine. Certes ce n'est pas nous qui mettons en doute et cette loyauté et le bon vouloir de nos négocians à liquider honorablement leurs dettes envers leurs créanciers d'outre-mer; mais alors même que M. Biddle faisait résonner si fort ses pompeuses paroles au dehors, comment agissait-il au dedans? Quand le commerce de l'Union s'efforçait, par une conduite loyale, à détruire les soupçons que l'on aurait pu concevoir en Europe de son désir de satisfaire à ses engagemens, comment se conduisait le financier de la Banque? Ses actes publics ne donnaient-ils pas un démenti formel à ses paroles? Ne profitait-il pas de tous les moyens que lui procuraient la magie de son nom, et, mieux encore, les immenses capitaux qu'il avait à sa disposition pour détruire de fond en comble les espérances fondées que nourrissaient encore tous ceux qui s'étaient trouvés compromis dans la crise du jour, mais qui entrevoyaient la possibilité de se récupérer bientôt à force de travail et de persévérance des nombreux échecs qu'ils avaient éprouvés? N'a-t-il pas foulé aux pieds, lui, président de la Grande Banque, tout principe de délicatesse et de patriotisme pour se lancer dans le champ de la spéculation, au détriment de toute la classe laborieuse, dont les malheurs passés et présens devaient lui faire respecter la position. Spéculer sous de pareilles auspices et pour son propre compte, lorsque le peuple comptait sur la coopération des Banques pour sortir d'agonie. Mais si ce n'est pas là un larcin des plus scandaleux, n'est-ce pas un acte empreint du cachet de la déloyauté et que réprouvent hautement la morale et l'honorable mission que la loi a voulu accorder aux institutions monétaires du pays.

Eh! qu'on ne taxe pas nos assertions de légèreté! Ce que nous avançons, les faits sont là qui les garantissent et témoignent hautement de notre véracité. M. Biddle en effet n'a-t-il pas jeté le masque et déclaré à la face du monde qu'il ferait des avances considérables sur tous les cotons qui seraient consignés à la maison de commerce de son fils, à Liverpool? N'a-t-il pas distribué ou fait distribuer par ses agens des circulaires dans toute la vallée du Mississipi et de la Basse Louisiane, offrant d'acheter, à des conditions plus avantageuses que ne peuvent proposer aujourd'hui nos négocians, tout le lainage que les planteurs voudraient lui vendre? Notre population entière n'a-t-elle pas été témoin de la consternation qui s'est répandue dans la Cité lorsque, par suite de la conduite de M. Biddle, des milliers de nos négocians les plus respectables se sont vus, grâce à l'or qu'il répandait à pleine mains les émissaires du spéculateur, indignement repoussés d'un marché où la plus grande franchise et une loyauté à toute épreuve avaient constamment régné entre l'agriculteur et eux? Tous ces faits sont avérés, et il ne restait plus pour combler la mesure des méfaits du célèbre financier que l'épître que nous avons sous les yeux, et dans laquelle il a la modestie d'insinuer qu'il a bien mérité de la patrie!

(*La suite à demain.*)

(1) On se rappelle les débats orageux qui ont eu lieu à plusieurs reprises, au Congrès au sujet des pétitions abolitionistes présentées par M. Adams.

LETTRE DE NICHOLAS BIDDLE, ESQ.

À L'HONORABLE JOHN QUINCY ADAMS.

Philadelphie, 10 décembre 1838.

Mon cher monsieur,

La reprise générale des payements en espèces présente une occasion convenable de clore notre correspondance par une explication de la conduite de la Banque des Etats-Unis à ce sujet. Ce sera fait brièvement et une fois pour toutes.

Le 10 mai 1837, les banques de New-York, suspendaient leurs payemens en espèces, et leur exemple fut immédiatement et nécessairement suivi par les autres banques des Etats-Unis. Le pays se trouva placé dans une situation extrêmement difficile, dont il ne put se dégager que par des mesures immédiates et vigoureuses pour le protéger. Les dangers étaient la prostration de son crédit et de son caractère à l'étranger, la dépréciation de tous ses fonds publics et de ses produits agricoles—et enfin, le pire de tous, la possibilité de pousser le moyen préventif de la suspension jusqu'à l'état maladif. Il était évident aussi que le mal était plus fort que la capacité de ceux qui ne sont que des hommes publics—que le peuple devait s'aider lui-même et ne se fier qu'à lui seul—et comme, aux jours de danger, la voix du citoyen le plus humble peut quelquefois dominer le tumulte, ma position personnelle semblait m'autoriser à assumer sur moi une responsabilité urgente et profonde. Ainsi, au moment même de cette calamité nationale, on adopta des mesures immédiates pour la tempérer et la réparer. Nous les voici connaître dans leur ordre.

Pensant que la première nouvelle de la suspension flétrirait le caractère du pays, et nous exposerait au reproche de mauvaise foi et d'insolvabilité, je vous adressai une lettre publiée qui arriva en Europe en même temps que la nouvelle de la suspension, dans laquelle je pris sur moi de répondre de la loyauté de nos concitoyens. Dans cette lettre, du 13 mai 1837, je disais: "La banque et le pays ont deux grands devoirs à remplir. Le premier, envers les nations étrangères; le second, envers nous-mêmes. Nous avons contracté envers les étrangers une dette qui n'est nullement forte quant à nos ressources, mais seulement disproportionnée quant à nos moyens actuels de la payer. Nous devons avoir soin de ne pas donner à cette dernière mesure l'apparence d'un effet qui tendrait à éviter le payement de nos dettes d'honneur envers eux. Nous avons porté, mangé et bu le produit de leur industrie, peut être avec excès, mais c'est notre faute, et non la leur. Nous serons plus modérés à l'avenir, mais le pays serait déshonoré, si nous n'acquittions cette dette jusqu'au dernier liard.

A l'acquittement prompt et entier de notre dette aux étrangers fut consacré tout le pouvoir de la Banque des Etats-Unis. Il était évident que si, dans une telle crise, on avait eu recours à une contraction (*curtailments*) rigoureuse, la capacité de payer aurait subi une diminution proportionnelle; tandis que le seul système vrai était de maintenir le pays dans l'aisance, autant que l'exigeait son salut, de manière à mettre les débiteurs en état de réunir leurs ressources pour l'acquittement de leurs dettes. Pour ce même objet la banque, bien qu'entièrement en-dehors de son courant d'affaires, et, jusqu'à un certain degré, en collision avec ses intérêts existants, devint agent actif en faisant remettre les dettes de la Banque d'Angleterre, donna toute facilité pour le recouvrement de toutes les dettes, et stimula nos concitoyens par tous ses devoirs de granes et constants appels à leur honneur et à leurs intérêts, à l'acquitter. Vous avez très bien avec quelle générosité cette sollicitation on répondit. A cet appel, ceux et ceux qui doivent de ce qui est là leur fond de tous les avances conditions. Mais ... nous ne pouvons pas rien de plus ... soulever de sympathie, ... intérêts pour

amenés par l'esprit mâle et élevé qu'elle fit naître dans tout le pays. Jamais, sur les plus glorieux champs de bataille, on ne déploya de plus nobles sentimens d'honneur et de courage, qu'on n'en montra alors. Le payement loyal de la dette, en simple devoir de la vie privée, fut, par son universalité, élevé à la hauteur d'un sentiment d'honneur national, alors que tout le pays en masse s'empressait de le remplir comme une obligation patriotique et sacrée.

Tout ce qui put être payé fut soldé à l'instant et de grand cœur, ce qu'il fut impossible de liquider d'un seul coup, fut garanti avec de larges intérêts pour le retard, avec un abandon sans égoïsme, et une indifférence de tout sacrifice pour remplir ses engagemens. Aussi la manière dont les Etats-Unis ont soldé leur immense dette commerciale envers l'Europe est un monument durable de leur intégrité. Aucun pays ne pouvait mieux remplir son devoir. On eut pu à peine comprendre une semblable liquidation, même dans les temps de calme et de prospérité, et pourtant elle fit accomplie au milieu du naufrage général et de la confusion qui affligeait le pays dans ses grands intérêts. La conséquence en est que le crédit général du pays ne fut jamais plus haut qu'aujourd'hui; car il a mérité cette distinction tout-à-fait exclusive et caractéristique, que, alors que le gouvernement des Etats-Unis et le seul gouvernement sur la terre qui ait entièrement payé sa dette nationale, le peuple des Etats-Unis a rempli ses engagemens particuliers avec une fidélité sans exemple—victoire civile, qui vaut mille victoires!

Au milieu de ces désordres, le caractère de nos institutions a été menacé par une machination d'hommes politiques en Pensylvanie, qui essayèrent d'établir, comme base de la législation américaine, qu'une charte, ou tout autre engagement pris par la législature d'un Etat quelconque pouvait être annulé par une législature subséquente, et plus efficacement encore par toute assemblée politique, qualifiée de convention, ce qui n'est qu'une autre forme de législation extraordinaire; on annonça même qu'on ferait la tentative de mettre ce dogme en pratique dans une convention qui devait se réunir prochainement. La concession du droit par le gouvernement de l'Etat, d'annuler tous ses engagemens envers les étrangers, mise en avant au moment où le pays était tourmenté par l'incapacité temporaire de payer ses dettes, était bien propre à détruire toute confiance dans l'intégrité de nos institutions américaines, et je vous dis, en conséquence dans ma lettre: "Cela ne doit pas être. Il faut qu'on décide si notre Pensylvanie est une communauté d'honnêtes, ou un ramassis de brigands. L'honneur de l'Etat ne sera ni chez nous ni au dehors, lavé de la tache dont quelques politiques voudraient le souiller, que lorsque la convention fera la déclaration solennelle que, dans cette nation, il n'y a pas de puissance capable de violer les engagemens sacrés des autorités de l'Etat. Il le faudrait, et si mes efforts sont efficaces, il en sera ainsi pour l'honneur de l'Etat, pour le caractère des autres Etats, ses frères, et pour le maintien de nos institutions populaires.

Ainsi, quand la convention s'assembla, l'un de ses actes les plus décidés fut la résolution suivante, du 21 novembre 1837:

"Résolu, que l'opinion de cette convention est qu'une charte dûment concédée par un acte de l'assemblée soit à une banque soit à une corporation particulière, lorsqu'elle est acceptée, devient un contrat avec les parties à qui la concession est faite, et si cette charte est indument accordée, ou bien si l'on en abuse subséquemment, elle peut être annulée par jugement d'une cour de justice, et non autrement, à moins que ce ne soit en conséquence d'un pouvoir expressément réservé dans la charte."

L'obligation des législatures des Etats-Unis de remplir tous leurs engagemens contractés envers des étrangers, et la sollitude des individus à payer leurs dettes étrangères, étant ainsi bien établie, il fallut d'abord s'occuper de les mettre tous à même de tenir leurs contrats au moindre sacrifice possible. On devait aux étrangers de payer toutes les dettes. Nous nous devions à nous-mêmes de tirer pour ce paiement le meilleur parti de nos ressources. Mais ces ressources consistaient principalement en effets publics, et en récoltes des produits du pays. Le choc de la suspension devait nécessairement les faire baisser au point le plus bas, et il devint utile de les sauver du sacrifice par deux mesures applicables à l'une et à l'autre.

On aurait de la peine à trouver des valeurs meilleures que les obligations pécuniaires des Etats. Elles reposent sur un sol des plus riches—des productions précieuses—des avantages naturels à l'infini—et une industrie infatigable à les développer. Ils ont tout, excepté l'argent, et c'est pour cela qu'ils ont le pouvoir et la volonté de payer beaucoup plus que l'industrie moins productive de l'Europe ne saurait faire. Leurs emprunts, au lieu d'être dépensés en guerres ou en extravagances, servent aux améliorations directes des Etats emprunteurs; de telle sorte qu'il ne saurait y avoir de meilleur emploi de fonds pour un capitaliste européen, que de doubler son revenu, par des placemens en Amérique. Toutefois cela exige des connaissances, des informations locales, des moyens de faire naître la confiance; et il parut très convenable d'établir à Londres une agence américaine comme centre commun et base générale de tous les fonds américains, où, en sus des affaires de la banque, tous les fonds publics et de corporations des Etats pussent trouver abri et protection. Le dérangement de la circulation plaça de même les récoltes du midi entièrement à la merci des acheteurs étrangers, qui auraient pu dicter les prix de vente au planteur consterné. On crut convenable de détourner ce mal en employant une grande partie du capital de la banque à faire des avances sur les produits du Sud. Cette mesure produisit deux effets; le premier fut de procurer des remises pour payer en Angleterre ses propres obligations émises au commerce de New-York, dans son extrême détresse; car les banques ne pouvant naturellement pas acheter les récoltes, elle fit au Sud des avances sur ces récoltes, et reçut en échange des traites sur l'Europe. Le second effet fut d'introduire dans le marché une concurrence nouvelle, et de prévenir ainsi l'assujettissement sans condition du planteur à l'acheteur étranger. Ces avances furent faites, non pas, comme dans les précédentes années, sous la simple garantie des marchands, ce que la confusion de tout crédit individuel aurait rendu trop hasardeux; mais bien sur l'expédition actuelle des produits à une maison en Angleterre, disposée et capable de protéger la propriété américaine contre cet indiscret gaspillage qui trop souvent la jeta au marché, au grand mépris des intérêts américains. La combinaison de ces causes, l'application du capital d'un côté et une prudente réserve de l'autre, ont sauvé à l'intérêt planteur un capital qu'il serait difficile d'évaluer au-dessous de dix à quinze millions de dollars.

Je crois aussi que près de la moitié de la dette commerciale de ce pays envers l'Europe, a été payée par la seule différence entre les rentes actuelles des effets donnés en garanties et des récoltes, et les prix qu'on en aurait fait, si on les eût jetés sans protection dans les mains des Européens. Ces mesures furent d'un caractère essentiellement temporaire. elles furent des mesures de circonstance, adoptées au sein d'une calamité publique, et devant cesser avec la nécessité qui les causa. Aussitôt donc que le capital nécessaire du pays eurent le temps de rentrer dans leurs canaux ordinaires, on abandonna ces mesures, et maintenant elles ont entièrement et finalement cessé.

Pendant ces mouvemens il devint important de connaître exactement la marche du gouvernement. Dans la lettre que je vous adressai le 6 avril dernier, je déclarai ma conviction qu'il ne pouvait y avoir sans danger de reprise permanente de paiement par les banques, à moins que le gouvernement ne changeât sa politique envers elle. Ce changement fut prompt et heureux. Le 13 mai, la circulaire ordonnant que les paiemens aux caisses publiques seraient faits en espèces, fut révoquée par le congrès. Le 25 juin, l'acte appelé acte de la sous-trésorerie, *Sub Treasury bill*, ordonnant que tous les paiemens au gouvernement seraient faits en espèces métalliques, fut rejeté. Au mois de juillet, le gouvernement consentit à recevoir, en paiement d'une avance, des obligations de la banque pour le montant de quatre à cinq millions de dollars en un crédit au trésor sur le grand livre de la banque et on fit des arrangemens pour le paiement en billets de la banque de dépenses publiques plus éloignées. Ces arrangemens aussi honorables pour les membres du pouvoir exécutif, qu'avantageux pour le service public, contribuèrent puissamment à une efficace coopération pour le rétablissement de la circulation, et ouvrit la voie à la reprise des paiemens en espèces. En conséquence, cette reprise eut lieu dans tous les Etats du centre, le 13 août, et bientôt par les Etats du Sud et de l'Ouest.

Il ne resta plus qu'à aider pour le même objet quelques-uns des Etats du Sud-Ouest. Leur activité, en augmentant leurs améliorations publiques et privées, en avait fait des Etats débiteurs, et avait déprécié leur circulation par son excès. Mais ils avaient d'abondantes ressources et une entière volonté de payer—et tout ce dont on avait besoin, semblait être un temps plus long pour rassembler leurs moyens épuisés, afin d'obtenir de la récolte prochaine, par une avance à court terme, la faculté de remplir leurs engagemens. La banque des Etats-Unis a fait ses plus grands efforts, en avançant plusieurs millions aux banques de ces Etats qui, tous ainsi qu'il est présumable, reprendront, en janvier, leurs paiemens en espèces, et compléteront ainsi le cercle de la reprise des paiemens dans l'union toute entière.

Et maintenant en passant en revue les événemens qui ont suivi la suspension, on éprouve une grande satisfaction de voir que tout ce qu'on avait eu l'intention de faire a été fait.

On s'était proposé de protéger le caractère du pays lors du premier choc de la suspension—afin de payer honorablement notre dette à l'étranger avec le moindre sacrifice de la propriété des débiteurs—afin de maintenir la bonne foi des législatures des Etats—d'arrêter toute tentative prématurée de reprise de paiemens—et d'accorder un prudent délai aux Etats qui étaient les moins en mesure, afin d'accomplir une reprise de paiements générale. Tout cela a été accompli et les désordres du pays ont heureusement cessé.

Il est difficile de parler de l'avenir, mais dans cet avenir, la banque de l'Union n'occupera pas plus longtemps sa position précédente. La banque des E. Unis cessa, en 1836, d'être une institution nationale; elle se disposait à prendre sa nouvelle position de banque d'Etat, lorsque les troubles de 1837 la refoulèrent, en quelque sorte, dans son ancienne position, et il était de son devoir extraordinaire ... injuste la perturbation récente. Ayant accompli cette tâche ses devoirs extraordinaires cessèrent. Pour l'avenir, elle abdique ce pouvoir involontaire. Sa responsabilité envers l'union cessa. Elle n'a plus de différend avec le gouvernement général. Elle ne désire aujourd'hui que du repos, et désormais, elle prendra son rang comme simple institution d'un Etat, exclusivement dévouée à ses propres affaires spéciales.

Je me félicite aussi que cette nouvelle position de la banque m'affranchisse de beaucoup de soucis et de devoirs. Dans la confusion générale des affaires publiques pendant les deux dernières années, j'ai été appelé à être plus en évidence que ne le voulait ma propre inclination, et souvent à prendre une position qui était mieux convenu à d'autres. Mais les calamités publiques justifient la hardiesse qu'elles exigent; les grands dangers ne sont surmontés qu'en les affrontant. Maintenant ma tâche est remplie, et je me retire volontiers de ces responsabilités, emportant seulement avec moi la satisfaction que j'y cherchai toujours, la conscience d'avoir fait mon devoir, envers le pays, en bon citoyen. Avec grande considération, votre &c.

N. BIDDLE.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE SIX JOURS D'EUROPE.

Nous avons reçu par l'Estafette de mardi, des nouvelles plus récentes d'Europe, de six jours, apportées à New-York, par le navire *Gladiator*. Voici ce que nous y trouvons de plus intéressant:

LORD DURHAM.—Les journaux anglais sont pleins de commentaires sur la conduite de Lord Durham, au Canada, ainsi que sur la proclamation qu'il a publiée en résignant ses fonctions. Comme on devait s'y attendre, les journaux torys portent l'indignation au-dessus de toute mesure, et le condamnent dans des termes les plus sévères.

Le *Morning Chronicle*, organe de l'administration, blâme également la conduite du Lord, pour avoir abandonné avec tant d'empressement, les fonctions qui lui avaient été confiées. Plusieurs des journaux whigs ou radicaux ont néanmoins pris sa défense, et au résumé, le Lord paraît avoir reçu une part d'éloges toute aussi grande, que le blâme qu'il a mérité sa conduite pendant la courte durée de son administration.

DEPART D'UNE FLOTTE ANGLAISE POUR L'AMERIQUE DU SUD.

Nous voyons par le paragraphe suivant, publié dans le *London Morning Chronicle*, que le Gouvernement Anglais a envoyé une flotte dans l'Amérique du Sud, et que les journaux français conçoivent une grande incertitude sur les motifs d'une semblable détermination.

"Le but de cette expédition, dit le journal anglais, est si mal envisagé par nos confrères de France, que nous croyons devoir leur donner l'assurance que la flotte anglaise qui se rend dans l'Amérique du Sud, est mue par les motifs de la meilleure intention. Mr. Pakenham a reçu l'ordre, dès son arrivée, d'entamer immédiatement des relations amicales avec l'amiral français.

Les négocians de Baltimore, dit le *London Courier* ont envoyé un mémoire au Président des Etats-Unis, dans lequel ils démontrent la nécessité d'établir une ligne de paquebots dans l'arrivée ports des Etats Unis à Chagres, et l'île de Panama, afin de faciliter avec promptitude, les nouvelles du Pacifique. Cette suggestion était favorablement reçue par le gouvernement des Etats-Unis, l'installation de ce projet, ...

montrant l'activité des opérations de la compagnie qui s'organise en ce moment, et dont le but est d'établir une ligne de bateaux-à-vapeur le long des côtes de l'Ouest de l'Amérique du Sud.

Nous avons tout lieu de croire que la demande des pétitionnaires n'aura pas été adressée en vain.

Les journaux de Braswick du 7 octobre, annoncent que les directions du conseil et de la chambre d'assemblée, ont nommé un comité réuni, dont le but est de faire un mémoire qui doit être présenté au parlement impérial, et dont le sujet serait de prendre en considération les disproportions des droits maintenant imposés sur les sucres étrangers importés dans les colonies anglaises du Nord de l'Amérique.

D'après les journaux anglais, le gouvernement de sa majesté a l'intention d'augmenter considérablement la marine dans la vue de renforcer les flottes de la Méditerranée dans l'Inde et dans d'autres stations. Des ordres avaient été envoyés à cet effet dans les arsenaux de marine, et grand nombre d'enrôlements se faisaient. La situation des affaires de l'Angleterre dans l'Est, est dit-on la principale cause de cette détermination. Le gouvernement Turc augmente ses flottes avec beaucoup d'activité, et achète par l'intermédiaire de ses agens dans ce pays, bons nombres de bateaux à vapeur. La flotte du Sultan, doit positivement être commandée par de bons officiers de marine anglaise.

Il n'y a rien de bien intéressant de France. M. Poulett Thompson, président de la direction du commerce était arrivé à Paris, pour continuer les négociations déjà entamées entre les gouvernements Anglais et Français au sujet du droit d'importation sur la toile, qui n'est que de 5 pour 100 en France, et qui sera porté si l'on accède aux prétentions des parties intéressées, à 30 pour 100. Le *Courrier Français* s'oppose à cette augmentation, mais suggère la nécessité d'obtenir de l'Angleterre, en retour, la faculté d'exporter des machines, qui ne s'obtiennent qu'en faisant la contrebande sur le continent, et conséquemment à des prix très élevés, et au détriment des manufacturiers anglais, qui en vertu de cette prohibition, exclut d'un marché étranger, les produits de leur industrie.

Les négociants français de Constantinople, ont adressé par l'intermédiaire de l'amiral Roussin, une pétition à leur gouvernement, dans laquelle ils demandent la nomination d'un consul, dans cette capitale, qui serait chargé spécialement des affaires commerciales, et qui présiderait un tribunal de Commerce, comme il en trouvent dans toutes les villes du Levant, et auxquels sont référés les discussions commerciales.

Les nouvelles de Toulon annoncent l'arrivée du navire à vapeur Fulton. Ce navire, parti d'Alger le 27 octobre, apporte la nouvelle de la mort ou de la prise d'Abd-el-Kader. Il paraît que, tandis qu'il attendait tranquillement dans son camp des troupes et de l'artillerie additionnelles, Tendgini réunit tous les hommes de Ain-Mäli, capables de porter les armes, attaqua le soir subitement le camp, mit complètement en déroute l'armée d'Abd-el-Kader, et passa par les armes tous les prisonniers. On n'avait eu depuis cette époque aucune nouvelle d'Abd-el-Kader, et l'on croyait qu'il avait été tué ou fait prisonnier.

Le consul français à Dublin a offert une somme de 30,000 francs pour du papier sur lequel... serait ineffaçable.

Des lettres de Madrid du 29 octobre, ne parlent pas d'une manière favorable de la situation de la capitale, qui plus d'une fois a été le témoin de scènes sanglantes provenant d'émeutes, et qui d'après des correspondans, font envisager de nouvelles craintes.

Don Fernando de Noronha, qui avait été dernièrement envoyé par le gouvernement portugais, comme gouverneur de l'île Saint Thésée y Principe, était de retour à Lisbonne. Les habitans se doutent qu'il venait pour empêcher le commerce d'esclaves, s'étaient déterminés à se débarrasser de lui d'une manière ou d'une autre. La mort presque subite du magistrat qui l'accompagnait fit croire qu'il avait été empoisonné. Le gouverneur lui-même tomba malade, et l'on prétendait aussi que c'était par l'effet du poison. D'après la tournure ..., le gouverneur pensa qu'il était prudent de s'en retourner dans son pays natal.

Les difficultés entre la Hollande et la Belgique sont définitivement terminées, les 24 articles ont été maintenus, en ce qui concerne le territoire et la dette future. Les arrérages dûs par la Belgique, sont remis. La France, l'Angleterre et la Russie sont chargés de mettre strictement en force, la sanction de ces conditions, s'il advenait qu'elle ne se fût pas volontairement.

Les nouvelles de Londres, du 9, disent qu'une assez vive anxiété a prévalu dans la matinée, dans la cité, en raison du bruit qui courrait, qu'un accident sérieux avait eu lieu sur le chemin de fer de Londres à Birmingham. Cependant les craintes ont disparu lorsque l'on s'est assuré qu'aucun des passagers n'avait été grièvement blessé. Il paraîtrait que dans le voisinage de Leighton-Buzzard, à environ 40 milles de Londres, une partie de l'encaissement avait cédé en conséquence du débordement des eaux sur cette partie du pays, et que le train des chars a versé, la plupart desquels ont été mis en pièces. Il s'est trouvé fort heureusement que celles des voitures qui furent brisées étaient vides. Les lettres et les passagers éprouvèrent un retard de 4 heures.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE.

Les dernières nouvelles de Constantinople qui sont du 17 du mois passé, ne contiennent rien qui puisse justifier les publications qui avaient été faites par les journaux, sur la guerre entre ces deux puissances. La Russie eut-elle le désir de commencer les hostilités que nous serions porté à croire que la saison est trop avancée pour le faire. La flotte russe passant le Bosphore, serait forcée d'hiverner dans la Méditerranée ou de prendre et conserver Constantinople. Et pas d'un engagement sans hésitée avec les anglais, les ports de la Russie dans la Mer Noire, pourraient être glacés avant que ses navires ne parviennent sur ces différents points. Telle est l'opinion du *London Courier*.

Le correspondant parisien du *New-York American*, dit,

M. Desnineris et M. le Docteur Gaultier de Claubry, viennent de publier, l'un un mémoire volumineux et l'autre une brochure en faveur de la seconde vaccination. Ces écrivains et une foule d'autres, qui se rangent à leurs avis, citent des cas nombreux et maintes opinions qu'ils puisent en Angleterre, dans le nord de l'Europe et en Amérique et concourent tous à prouver un principe général, que *l'expérience et la raison leur font une loi de prescrire une revaccination, et de la propager avec autant de zèle que s'il s'agissait d'une première inoculation.*

Les vues spéciales des deux écrivains sont, 1o. Que la vaccination perd sa puissance préventive après quelques années, de sorte qu'elle ne prévient pas la petite vérole de se manifester, de suivre son cours régulier et de devenir fatal. 2o. Que la revaccination a la même puissance originaire et le même délire final que la vaccination, et qu'elle reussit d'autant mieux qu'il s'est écoulé un laps de temps plus considérable de l'époque où le patient a été vacciné ou qu'il a été atteint de la petite vérole.

La question de savoir si l'efficacité du virus ne perd pas matériellement après de fréquentes transmissions dans le corps humain, a été habilement traitée dans un article communiqué dans la Gazette Médicale de Londres.

NOUVELLES DU BAS-CANADA.

(*Extrait du Courrier de Montréal.*)

Il y a quelques jours que des lettres avaient été reçues des environs de *Caldwell's Manor*, annonçant d'après certains rapports, que les patriotes et les *sympathiseurs* s'étaient équipés en grand nombre, le long de la frontière de Champlain, à Albuth, Swanton St-Alban, &c.: le commandant en chef a reçu hier la nouvelle que de grandes forces s'étaient réunies de l'autre côté de la ligne, vis-à-vis de la Baie de Missiquoi: aussitôt que l'on eut connaissance de ce fait, le major McCord, fut dépêché en dehors de la Prairie de St. Pierre et de Chambly, afin d'ordonner à une portion de troupes stationnées dans ces endroits, de se diriger sur les points où l'on craint des attaques.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Queen Victoria, Thompson, Natchez, Capitaine.
Brick Olive Branch, Emerson, Baltimore W Porter
Brick Premium, Lamb, New York J B Bailey
Brick Virginia, Castagne, Leguna, J W Zacharie
Goel Corribean, Allen, Richmond G Bedford
Paquebot à vapeur Columbia, Wade, Galveston. J Reed & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Grampus, Morrison, venant d'en bas.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, de la passe S. O. ayant mis en mer les navires Constitution et Lagrange Il est parti le 1 courant, à 10 heures p m. Rien en vue en dehors.

Bateau de remorque Pontchartrain, Sheridan, du Fort. Rien de nouveau en rivière.

Bateau de remorque Pacific, Martin, des Passes; ayant mis en mer le brick Hecla et la goelette Casius. Il est parti de la barre N E le 1er, à 5 heures p. m. le navire Charles, McLanathan, de N. York est en dehors: rien de nouveau en rivière.

Bateau de remorque Chickasaw, Shark, de Grand Prairie. Il a laissé au bas du fleuve les navires North America et Congress. Il y a cinq bricks au Détour.

Navire Dauntless J ckson, de Liverpool, le 4 novembre, à H & W Anderson.

Navire Massasoit, Backett, en 25 jours de Portland, au capitaine.

Navire Queen Adelaide, Barstow, Liverpool.
Nav Franklin, Burgess, Anvers.
Nav Clarissa Andrews, Crowell, New York.
Nav Clarissa, Lemist, Boston.
Nav Europe, Drummond, N York.
Nav Charles, Brewster, Bordeaux.
Nav Geo. Washington, Probst, Breme.
Nav North America, Heath, Anvers.
Nav Congress, Eaton, Breme.
Barque Sardina, Richey, N York.
Brick Gnayer, Zayme, Havane.
Brick Majestic, Ames, St Marks.
Brick Choctaw, Stevens, Philadelphie.
Goel. Robert Center, Shepard, Franklin.
Goel De Welf, Waterhouse, Brassos.
Goelette Champion, Jordan, Galveston.
Goelette Octavia, Graves, St Joseph.
Goelette Mentor, d'Apalachicola, sur lest.
Steamer Brilliant, Hart, de la cote.
Steamer Warden Pope, Diller, de Bamklphe.
Steamer Memphis, Peters, de Columbia.
Steamer Giraffe, Swiler, de la Mobile.
Steamer Semaphore, Clark, Baton Rouge.
Steamer Washington, Streck, de Plaquemines.
Steamer des Etats Unis Beal, Willet, de la passe N E, ayant à sa remorque la machine à draguer Otter. Les bricks New England, Roxarda, Wave, Mary, et diverses goelettes sont en rivière au-dessous du Détour.

Chalan à vapeur Corn Cracker, Huber, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Portland, 19 déc—Expédié, Harriet, Strout, Nouvelle Orléans.

Providence 19 décembre.—Arrivé, brick Julia and Helen venant de Boston et se rendant à la Nouvelle-Orléans.

Bristol, 19 déc—Parti, navire Léonidas, Akerman, Savannah.

Arrivé d'ici à Philadelphie le 24 décembre, navire paquebot St. Louis.

Arrivé d'ici à Baltimore, le 26 décembre, brick Uncas.

Arrivé d'ici à Boston le 24 déc—Navire Ohio. Expédié, navires Columbia, Newburyport et trois Hermes Honduras, Vernon, pour la Nouvelle-Orléans.

Liverpool, 9 novembre—Arrivé, Quebec, Mary Catharen, 4 nov—Parti, Ontario, Rosen, ... Orion, Rimmon, ...

Remonstrance, 3 nov—Parti, Johnson, ... Caberneau, Halstead, Johann George, Mehave, ...

MUNICIPALITÉ No. 1.

Séance de Lundi, 31 décembre 1838.

Le Conseil s'est assemblé, ce jour, conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent: MM. E. Duplessis, Armitage, Luxemberg, Freagood, Fauré, Crossman, Locke, Lesseps, Crusat, Prados, Vignié, Guesnard, Préval, Correjolles et Pettijean—15

Absens: MM. Guillot, Dupaty, A. P. Lanaux, Ph. Lanaux, Z. Colson, Lefevre, Lambert et Marmidet.

Sur motion de Mr Correjolles, Résolu que le Journal de la dernière séance, soit corrigé de manière à mentionner le nom de Wm. Lambert, comme ayant voté dans l'affirmative, sur l'adoption des résolution concernant la vente des terrains de la ville, faisant ainsi le nombre de 16 membres ayant voté dans l'affirmative.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

M. Fauré, rapporteur du Comité des travaux publics a soumis au Conseil, un rapport sur la réduction à faire dans le personnel et le matériel du département de la voirie et proposant d'adopter à l'avenir le mode de contrats à l'entreprise pour les travaux de la ville.

Mr. Armitage a demandé que ce rapport soit imprimé et mis à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Lesseps, Résolu que la première partie des Résolutions accompagnant le dit rapport soit adoptée et que le reste soit mis à l'ordre du jour.

En conséquence, les résolutions suivantes accompagnant le dit rapport, ont été adoptées:

Résolu que le nombre de divers travailleurs qui feront partie du département de la voirie à dater du 1er janvier 1839, sera comme suit, savoir:

Un chef charpentier et trois ouvriers charpentiers.
20 Charrettes à $9 par jouer, au lieu de $2 50.
26 nègres travailleurs à $25 par mois, au lieu de $30.
18 blancs do. à $30 par mois, au lieu de $35.
Un piqueur blanc pour les negres.

Il est de plus résolu, que le Conseil approuve le réductions faites par le comité des travaux publics dans les employés, travailleurs ou autres du département de la voirie; ainsi que les prix qu'ils ont fixés aux dits employés ou travailleurs.

M. Fauré au nom du comité chargé d'inspecter les travaux de la Compagnie de Navigation d'Orléans, a soumis au Conseil une lettre de la dite compagnie, informant que les travaux du chemin de fer projeté par cette compagnie seront suspendus jusqu'à la décision finale des tribunaux, concernant l'injonction obtenue par la Compagnie du chemin de fer Ponchartrain, et qu'en attendant cette compagnie désirant faire les améliorations désignées dans son contrat avec la ville elle demande l'endossement de cette municipalité sur la 3me. série des bonds de la compagnie.

Sur motion de M. Correjolles, résolu que la dite lettre demeure déposée sur le bureau jusqu'à la séance prochaine.

Sur motion de M. Crusat et après dispense des règles,

Résolu que le comité des travaux publics soient chargé de s'enquérir et de rapporter au Conseil à sa prochaine séance, si les travaux qui se font maintenant dans le prolongement des rues St-Louis, Bienville et Douane au delà de la rue Claiborne sont conformes au plan de la ville et aux vues du Conseil, dont l'intention a toujours été de continuer les dites rues sur le même alignement que celles du carré de la ville.

Sur motion de M. Armitage, les résolutions suivantes à l'ordre du jour, présentées par lui à une séance précédente, ont été adoptées avec un amendement de M. Lesseps, et un amendement de M. Fauré:

1o. Résolu qu'à dater de la passation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucun teneur de cabaret de laisser des blancs, des hommes de couleur libres et des esclaves jouer ensemble aux cartes ou à aucun autre jeu dans leur dit cabaret, il sera du devoir de tout officier de police qui découvrira un assemblage de ce genre, d'arrêter sans distinction toutes les personnes ainsi réunies.

2o. Il est de plus résolu que toute personne ainsi trouvée en contravention sera mise à l'amende, comme suit:

Chaque personne blanche à une amende de $25 à $100.

Chaque personne de couleur libre à une amende de $25 à $100, et à 24 heures d'emprisonnement.

Chaque esclave à 15 coups de fouet à moins que lui ou son maître ne préfère payer une amende qui n'excédera pas $10 et qui ne sera pas moindre de $2.

3o. Il est de plus résolu que tout propriétaire de cabaret en contravention aux dispositions précédentes paiera une amende de $50 pour la 1re contravention, de $100 pour la seconde, et dans le cas d'une troisième contravention de sa part, le dit cabaretier, en outre, d'une amende de $100, perdra sa licence, et sera déclaré inadmissible à obtenir une licence de cette municipalité pendant l'espace d'une année.

4o. Il est de plus résolu, que rien de ce qui est contenu dans les précédentes résolutions ne devra être interprété de manière à autoriser la vente des liqueurs spiritueuses aux esclaves.

5o. Il est de plus résolu, que toute ordonnance ou résolution antérieure, contraires aux dispositions qui précèdent sont et demeurent rappelées.

M. Luxemberg, avec la permission du Conseil a soumis au Conseil une lettre du comité du chemin de fer de la Nlle.-Orléans et de Nashville, demandant la permission de construire un dépôt sur colonnes en fer à l'extrémité de son chemin au bout de la rue du Canal, pour servir d'abri aux chars et machines de la compagnie. M. Luxemberg ayant présenté une résolution accordant cette demande.

Sur motion de M. Préval, résolu que la considération de la dite résolution soit renvoyée à la prochaine séance.

Sur motion de M. Correjolles, et après dispense des règles,

Résolu que le voyer soit et demeure autorisé à faire confectionner des traverses en pierres aux rues Dauphine et Bourbon et St.-Philippe et Bourbon, et, le plus tôt possible.

Sur motion de M. Crossman, après dispense des règles, un article additionnel de M. Crusat, résolu que toute personne trouvée en contravention aux dispositions de l'ordonnance du Conseil, en date du 18 septembre 1835, concernant l'ouverture de Exchange Alley, sera sujet de payer une amende de cinq à vingt piastres au profit de cette Municipalité recouvrable pardevant tout tribunal compétant.

Il est de plus résolu, que le voyer devra faire séparer la banquette en face de la Bourse St.-Louis, aux frais de qui il appartiendra.

Le Recorder a informé le Conseil que dans la nuit du 27 au 28, des voleurs s'étaient introduits avec effraction dans son bureau et avaient enlevé une somme de onze cents piastres appartenant à la ville, étant le produits des amendes qu'il avait perçues.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 7 janvier 1839 à 5 heures de l'après-midi.

D. AUGUSTIN, secrétaire.

DERNIERES DATES.

New-York	dec 2[?]	Liverpool	nov 8
Boston	dec 21	Londres	nov 10
Philadelphie	dec 21	Havre	nov 6
Washington	dec 21	Paris	nov 5
Baltimore	dec 21	Bordeaux	nov 4
Charleston	dec 2[?]	Marseille	nov 2
Vera-Cruz	dec 3	Cadix	oct 26
Tampico	dec 10	Rio	oct 14
Mexico	nov 24	Havane	dec 21
		Houston	dec 4

COMMERCIAL.

NEW-YORK, 23 déc—FARINE—Le marché est très inactif et la demande très limitée; faibles ventes de marques communes à $8 87, celles en vogue se maintiennent à 9 25.

COTON—On ne montre que très peu de dispositions d'acheter aux prix élevés du moment pour l'exportation. Les ventes se font aux manufacturiers. Ventes de coton Nouvelle Orléans à des prix rangeant de 14 à 16 1/2c. Upland, 11 1/2c à 15 1/2c; Mobile, 14 à 16 1/2.

MOBILE, 31 déc—*Coton*—Dans notre dernier rapport nous avons dit que le stock était de 50,801 balles, depuis nous en avons reçu 5380, et expédié pour Liverpool 3014, Havre 1473, New-York 430, Boston 1394, et pour la Nouvelle Orléans 350 balles, faisant en tout 6657, ce qui laisse sur place et à bord de navires non expédiés 49589 balles, contre 35,078 balles à la même époque l'an dernier.

Les transactions de la semaine ont été plus fortes qu'on avait lieu des'attendre, et hier elles ont été nous pensons à 2500 balles, à des prix un peu au-dessus des cours antérieurs; ce qui ressort la vendre est faible et de qualités moyennes. Les transactions ont été aujourd'hui plus limitées, en conséquence de la faible quantité sur place et les cours ont été établis de 1 1/2 à 2 1/4 cents au-dessus de ceux d'hier. Nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup d'affaires avant que notre approvisionnement n'augmente, ce qui ne se verra qu'à la hausse des rivières, qui aura probablement lieu avant longtems. Nous quotons les cours d'hier, comme suit: bas coton 14 1/2, bonne marchande 13 1/2 à 14 1/4, marchande 13 1/4 à 13 1/2 bonne moyenne 12 3/4 à 13, moyenne 12 à 12 1/2, ordinaire 11.

Il n'y a point de coton de choix sur la place. Les ventes de la semaine sont estimées à 9000 balles.

MARCHÉ DE LA HAVANE, 24 déc.

Riz du Nord, aroba	$1 5 à 1 6 r.
Morue, par boite	$1 4 r. à 2
Farine, Santander, par baril	14 à 15 1/2
„ N-Orléans....do	19 à 20
„ de l'Amérique du Nord....do	20 à 21
Graisse de la N. Orléans	21 22 do
Pork,—Mess, du Nord	20 à 24
„ N-Orléans	18
„ Désossé	20 à 24
„ en boîtes par quintal	14 à 18 do.
Bœuf—Tasso, N. York et Boston aroba	12 à 14 r.
„ Prime par baril	12 à 14 ir.
Chandelles de suif par quintal	19
Blanc de baleine	38 à 40 do.
Vin de Catalogne, pipe	28
„ de France, boite	24

Change sur Londres, 11 à 11 1/2 pr.; France 4 1/2 à 5 dis. Espagne 8 à 10; N.-York 11 1/2; N.-Orléans à d'esc; Piastres 3 à 3 1/2 prime; once mexicain ...

LIVERPOOL, 5 nov—Coton—Les détenteurs de ce lainage paraissent peu portés à forcer leurs stocks sur le marché, et conséquemment les acheteurs ont moins le choix que ci-devant. Les transactions de la journée se sont élevées à presque 5000 balles, qui ont changé de mains à nos quotations d'hier. Les ventes se sont principalement bornées aux sortes américaines et elles se sont écoulées à un taux de 5 3/4 d à 8d.

9 Novembre—Il y a eu une bonne demande aujourd'hui, et les ventes se sont élevées à 6000 sacs, à des prix stables. Les affaires de la semaine forment un total de 31,760 sacs, duquel 2100 sacs ont été pris par spéculation et 900 pour l'exportation.

LONDRES, 9 nov—Sucre—La demande se borne au sucre blond de la Havane; 2000 caisses de cette qualité ont trouvé des acheteurs privés de 34s 6d à 39s les cent livres pour les qualités de basse à très fines, mais peu d'acheteurs s'offrent de prendre à ces prix.—Café—Dans le Brésil 600 sacs ont changé de mains à l'aimable à 36s pour le bon ordinaire; 463 sacs Rio ont été offerts à l'encan, mais il n'y a qu'une partie de ce lot qui ait pu trouver d'acheteurs à 38 à 39s, pour le bon à ordinaire. Riz—Cet article est recherché à une nouvelle hausse de 6d.

BOURSE DE PARIS, mercredi, trois heures et demie—Il ne s'est pas fait autant d'affaires aujourd'hui qu'hier dans les effets de tous genres. Les Trois pour Cent se sont ouverts à 81f 85c., à terme, et fermés à 81f 95c. Les Cinq pour Cent ouverts à 110f 40c., et fermés à 110f.

LONDRES, 9 nov—Les Sécurités Américaines ont été achetés par le public avec assez d'ampleur depuis mardi dernier, et le marché leur est favorable aux taux suivans:

Cinq pour Cent liv sterl Alabama, 94; Cinq pour et. Alab. 83 à 84; Cinq pour cent Indiana, 83 1/2 à 84 1/2. Cinq pour cent Louisianais (Baring) 95 à 96. Cinq pour cent Louisianais (Lizardi,) 96 à 96 1/2; Six pour cent du Mississipi, 93 à —; Six pour cent de l'Ohio 1856, 100 1/2 à 101 1/2 Cinq pour cent de N. York, 91 à 95. Cinq pour cent de la Pensylvanie, selon les dates, 93 à 95; Actions de la Banque des E U, ... 17s 6d à 18s 6d. Cinq pour cent, ville de N York, 90 1/2 à 91 1/2; Six pour cent Virginian, 95 à 96. Six pour cent du rail road de Camden et Amboy 102 à 104. Six pour cent de l'Illinois, 95 à 96. Cinq pour cent, de la Caroline du Sud en liv. sterl. 95. Cinq pour cent du rail road de Harrisburg et de Lancaster, 88 1/2 à 89 1/2.

LONDRES, 9 novembre—2 heures—Le marché aux actions anglaises a été très stable ce matin. Les Consols, pour argent, sont quotées de 94 3/8 à 1/2, et à terme à 94 1/2. Les billets de l'Echiquier et les bons de l'Indiana sont restés fermes, les premiers ayant été négociés à 68 à 70, et les derniers à 63 de prime. Les nouveaux 3 1/2 pour cent, valent 102 1/2.

Dans le marché aux effets étrangers, les affaires ont été très limitées.

Dans les actions de chemins à coulisses et autres effets, les affaires ont été calmes. Le Great Western était 14 1/2, et le London and Birmingham 84 de prime. Actions de Brighton 2 1/2 pour cent d'esc.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—Le public est par le présent notifié que la société existant entre William Massey & Henry L. Brenan, sous la raison de *Massey & Brenan*, a été dissoute d'un consentement mutuel, le 25 décembre 1838. William Massey demeure chargé de la collecte des dettes dues à la société, et personne autre que lui n'est autorisé à donner quittance. WILLIAM MASSEY.

N. B. Le soussigné informe le public, qu'il ne sera responsable d'aucun billet, pour le compte de la dite société, à moins que l'objet pour lequel il aurait été autorisé, ... par le soussigné conformément ... 3 jan—3 WILLIAM MASSEY.

POLICE DE LA 1ère MUNICIPALITÉ.

Du 31 décembre au 1 janvier 1839.

Bureau du Recorder.

Marie, John Victor, Thomas, Louis Ellard, Rose, George, esclaves trouvées dans la rue à des heures indues, mis à la geole de police.

John Smith, vagabond et homme suspect, envoyé en prison pour 1 mois.

George Fanal, vagabond et homme suspect, envoyé en prison pour 3 mois.

George Flanagan, John Conley, Ellett Beobuchager, arrêtés comme vagabonds, ayant prouvé le contraire, renvoyés par le recorder.

John Barler, arrêté à la réquisition de M. G Henon pour l'avoir menacé, n'ayant point comparu, renvoyé par le recorder.

Caliche h.s.l., trouvé dans un rassemblement d'esclaves, mis à l'amende de $25.

Marcelin, nègre libre, do do do $25.

Agenor, Thomassin, Charles, Honoré, Honoré, Silvain, Bob, esclaves rassemblés dans un bal, portant une permission spéciale de leurs maîtres, qui ont été mis à l'amende de $10 chacun.

Robert C. Shephard, pour avoir passé avec son cheval sur la Levée, mis à l'amende de $5.

Alexandre et Jean Toussaint, arrêtés et mis à la salle de police à la réquisition de leur maître.

Du 1er. au 2 Janvier 1839.

John, nègre de M. Basil, accusé de vol, mis en liberté à la réquisition du plaignant.

Letitia, négresse esclave, mise en prison à la réquisition de sa maîtresse.

Saml. Brown, nègre s. d. l. accusé de vol, mis à la geole de police.

Jean Baptiste Similien, accusé d'avoir troublé la paix publique, ayant prouvé le contraire, renvoyé par le recorder.

Casimir, mulâtre esclave, trouvé dans les rues à des heures indues, mis à la geole de police.

Nancy, négresse esclave, accusée de vol, mise à la salle de police en attendant le plaignant.

W. Booker, Austin, Marck, Marie, William, Matilde, Alfred, Edmond, King, Dadily, esclaves trouvés dans les rues sans passe, mis à la geole de police.

Benjamin White, mulâtre s. d. l., arrêté et mis à la geole de police.

Manuel Somes, homme libre trouvé, dans un rassemblement mis à l'amende de $25.

Jeanne, esclave trouvée dans un rassemblement avec une permission spéciale de ses maîtres, mise à l'amende de $10.

Hanna, esclave, do do de son maître, mis à l'amende de $10.

Matilde, do. do. de son maître, mis à l'amende de $10.

Olémanine, Nancy, trouvés dans un rassemblement, contre les ordonnances, châtiées.

Joe, esclave trouvé dans un rassemblement sans permission, châtié conformément aux ordonnances.

Sam do do châtié do do

David Snowden, mulâtre libre trouvé dans un rassemblement, mis à l'amende de $25.

James W Ward, pour avoir frappé, la garde, mis à l'amende de $25.

C. Nisbett, pour avoir do do $25

Sebastian Netto, pour avoir joué des armes cachées, mis à l'amende de $25.

Moris Moore, Patrick Drum, Michael Davis, George Hotts, Andrew Jackson, Joseph Brogen, arrêtés comme vagabonds et hommes suspects, envoyés en prison.

Sébastien Netto, Pablo Fernandez, accusés d'assaut et batterie, mis en liberté à la réquisition du plaignant.

Mathias Antpskey, Joseph Scars, Patrick Masterson, James Nisbett, Jean Serès, Marie Tiles, Joseph Guitta, arrêtés comme vagabonds, ayant prouvé le contraire, renvoyés par le recorder.

L. Hénau, pour avoir souffert un rassemblement d'esclaves et hommes de couleur, mis à l'amende de $...

MARIÉ—Par le Révérend Moni, samedi, 29 décembre 1838, Mr. FREDERICK DE WINT à MELLE. M. EMMA DE ARMAS, de cette ville.

Les Sœurs de l'Hospice de Charité des Orphelines ont reçu de Mr. Adrien, la somme de $10.

Association Catholique de la Nouvelle-Orléans, pour venir au secours des Orphelins.

Le Trésorier de cette Société, J. A. McKay, annonce avec une vive reconnaissance avoir reçu, à titre d'étrennes, pour les orphelins de l'asile de cette institution, cent piastres, par l'entremise de M J B S. St-Amand, greffier du bureau de l'honorable Recorder de la Municipalité No. 3.

POMPE LAFAYETTE No. 3.—La compagnie remercie l'officier et l'équipage du steamer Malais [français] de ce qu'il lui a fourni de l'eau avec leur pompe, dans l'incendie, du 1er de l'an, qui a eu lieu sur la Levée de Municipalité, à 7 heures du soir.

La susdite compagnie ayant perdu la grande vie de son conseil au même incendie, prie celui qui l'a trouvée de la remettre à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe, et une récompense honnête lui sera donnée. Nouvelle-Orléans, le 2 janvier 1839.

Par ordre du foreman,
Js. ASSERQUET, secrétaire.

COLLEGE DE VERSAILLES—Mr. CABOCHE vient de contracter Mr. VARNEY, pour qu'il enseignât la musique vocale dans son établissement. Ce professeur y donnera aussi des leçons particulières de *chant*, de *piano* et de *violon*. Les personnes qui désireraient faire apprendre ces instruments à leurs enfans, peuvent dès maintenant, s'adresser à Mr. CABOCHE.

Conditions—$12 par mois pour l'étude du chant, du piano ou du violon, y compris le solfège enseigné également. 3 jan—3

FCO. DE LIZARDI & Co, de Londres, ont établi une maison de commerce en cette ville, sous la même raison, et par arrangement, se chargent à dater de ce jour, des affaires de commission de Messrs M. de Lizardi & Co.

FCO. DE LIZARDI & Co.

Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1838.

La société qui existe maintenant en cette ville, sous la raison de M. de Lizardi & Co, étant expirée, par limitation de contrat, le 30 septembre prochain, et les parties ayant alors l'intention de liquider la dite société, les arrangemens qui ont été pris avec Mr Fco. de Lizardi & Co. pour se charger de nos affaires de commissions, pour à dater de ce jour.

Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1838.
3 jan—6 M. DE LIZARDI & Co.

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, rue Royale, dans l'édifice de Mr. Musson, quelques portes après la rue du Canal. 3 jan—1m

NOUVEAU MAGASIN DE NOUVEAUTES—Mme. PRICE, rue Bourbon No. 37, près de l'encoignure de la rue de la Douane, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les navires Telemak, du Havre, et Mississipi, de New York, des CHAPEAUX et CAPOTTES aux derniers gouts, les dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont prévenues qu'en raison de la fin de la saison, elle fera un rabais considérable sur leurs prix. On trouvera encore dans son magasin, un grand assortiment de dentelles, mousselines françaises et autres, guirlandes, fleurs, et les mêmes nouveautés, etc. Les bonnets, robes de Valence, ceintures, gants, foulards, bretelles, parfumerie, divers, rubans, &c. Les bobinets et dentelles. Ce dernier article convient surtout aux modistes. 3 jan—3

FERBLANC—300 caisses ferblanc, dont un tiers en débarquement du navire Elizabeth, de Londres, à vendre par H & W ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

VINS de Canaries—40 pipes excellent vieux vin des Canaries, en débarquement du navire Elizabeth, de Londres, à vendre par H & W ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

CIMENT romain, 100 barriques récemment arrivées par le navire Elizabeth, de Londres, et à vendre à bas prix à prendre au débarquement par W F VIERS & Co. 30, Bienville.

HUNT & HOWARD, MARCHANTS DE COMESTIBLES, En Gros.

No. 63, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et aux bateaux-à-vapeur. 3 jan.

S. K. LYON M. D. ET L. S. PARMLY, Dentistes.

Donnent respectueusement avis qu'ils sont de retour en cette ville, et prêts à remplir les devoirs de leurs professions; No. 59, rue du Canal, entrée par la rue St Charles. 3 jan—1

TOILE A DRAPS—90 caisses toile à draps 4/4 et 5/4, actuellement en débarquement du navire Coromando, et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—185 caisses pour femmes, hommes, jeunes-gens et enfans, actuellement, en débarquement du navire Coromando, et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 3 jan

VINS—Champagne de diverses marques, Sherry pâle et foncé, vin de Madère et de Hock, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, No. 91, rue de la Commune. 3 jan

THÉ—50 boîtes thé de Young Hyson, reçu et à vendre par W.C. TOMPKINS & Co, No. 91, rue de la Commune. 3 jan

EAU-DE-VIE DE CERISE—15 pipes, reçues et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, No. 91, rue de la Commune. 3 jan

HUILE DE TANNEURS.—50 barils, à vendre, à bon marché, pour clore une facture par COIT & Co, No. 20, rue de la Douane. 3 jan

BLANC-DE-BALEINE—400 caisses blanc de baleine, à vendre par COIT & Co, No. 20, rue de la Douane. 3 jan

SEL DES ILES TURQUES.—41,500 boisseaux, chargement du brick Arkansas, à vendre par COIT & CO, No. 20, rue de la Douane. 3 jan

PATATES anglaises—En paniers, et sans paniers, à vendre à bord du navire américain Elizabeth, de Londres; s'adresser au capitaine Thayer, à bord, en face de l'Hôtel des Monnaies, ou à H. & W. ANDERSON, 82 et 84, Tchoupitoulas. 3 janv

POIVRE—30 sacs poivre de Sumatra, en magasin et à vendre au No. 63, Nouvelle Levée. HUNT & HOWARD. 3 jan

CIGARES de Principe—50 milliers en débarquement du navire St. Mary, à vendre par HUNT & HOWARD, 82 et 84, rue Tchoupitoulas. 3 jan

CIGARES de la Havane—400,000 cigares de différentes qualités, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 3 janv

RAISINS—400 caisses à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 3 janv

LIMONS—50 caisses, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

SUCRE EN PAINS—100 barils sucre de la raffinerie de la N. Orléans, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

SEL—1900 sacs sel gros et fin de Liverpool, en bon ordre, en débarquement et à vendre sur la Levée en lots à la convenance des acheteurs, par ALEX. PARK, 85, rue de la Commune. 3 jan

RIZ—40 tierçons à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

TABAC de la Virginie—40 caisses amorties, en débarquement du navire Louisville, et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 3 jan

CAFÉ de la Havane—300 sacs café vert de la Havane, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 2 janv

SUCRE de la Havane—25 caisses en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 3 janv

GENIEVRE—50 pipes genièvre, en magasin et à vendre par N F COMLY & Co, 97, rue du Camp. 3 janv

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1839.—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la banque, lundi le 4 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction.
J. P. PERRAULT—Caissier.

FARINE—300 barils farine de magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras.

WHISKEY—40 barils whiskey de qualité supérieure, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 3 jan

GENIEVRE de Hollande—15 pipes genièvre de Hollande, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 3 janv

Le navire ... ELIZABETH ... annoncent aux Voyageurs de 1838 à 12, ... que aussi Bœuf le 9 JANVIER prochain, ... ouverte à la Bourse du Cité, rue St. Louis, et une autre à la Bourse des Négocians, rue Royale.

Le navire DAUNTLESS, de Liverpool, étant en débarquement en face de la chaussée ..., les consignataires voudront bien retirer leurs permis et venir recevoir leurs marchandises.
3 jan H. & W. ANDERSON.

Le navire ELIZABETH, de Londres, est en déchargement en face de l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires voudront bien retirer leurs permis et venir recevoir leurs marchandises.
3 jan H. & W. ANDERSON.

Le brick ARABIAN, cap Welch, venant de Charleston, est en débarquement, vis-à-vis le marché. Les Consignataires sont priés de venir prendre leurs marchandises.
J. A. BARELLI & Co. 61 rue de la Commune.

AVIS.—Les personnes qui ont des marchandises à bord du navire le Havre, sont prévenues que le déchargement s'en continué demain sans faute. Le retard a été considéré jusqu'à ce jour, par l'impossibilité d'obtenir une place convenable pour le navire. Le capitaine certifie à MM. les destinaires des marchandises qu'il a fait tout ce qu'il lui a été possible, pour éviter cette fâcheuse contrariété.

AVIS.—Le navire paquebot LOUISVILLE de New-York, est en déchargement, en face du Marché aux Légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 3 jan

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES. Dirigé par Mme. Grant.

Rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. Les classes de Français sont faites par M. GRANET. 27 nov

LES Elèves du collège de Spring-Hill, partiront de la Nouvelle-Orléans, le Mercredi neuf janvier, à bord du Swan; et le président du collège se trouvera ici pour les accompagner. 1er jan—3

RIZ—150 boucauts riz de la Caroline, première qualité, en débarquement du brick Arabian, et à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61 rue de la Commune. 3 jan

GRAISSE—1500 fréquins et 14 barils graisse en tranche et de première qualité, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 3 jan

PORC ET BŒUF—50 barils mess porc, et 30 demi id. bœuf prime, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras.

PIEDS DE COCHONS—60 barils à vendre à bon marché par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras.

CHANDELLES DE SUIF—Quelques caisses à vendre, à bon marché, par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 3 jan

HARENGS—800 Caisses harengs fumés de première qualité, en débarquement du navire Coromande, et à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 3 jan

GOUDRON—400 barils en magasin et à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 3 jan

PORC—190 Barils porc mess prime et P. O. à l'inspection, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille-Levée. 3 jan

BŒUF—200 barils bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille-Levée. 3 jan

GRAISSE—376 fréquins graisse et 76 barils dito en débarquement et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille-Levée. 3 jan

RIZ—200 tierçons, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 3 jan

BŒUF—461 barils bœuf mess, de Boston, actuellement en déchargement du brick Arabian, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 3 jan

EAU-DE-VIE DE COGNAC—20 quarts de pipes Seignette, actuellement en débarquement du navire St-Mary, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 3 jan

BEURRE DE GOSHEN—50 fréquins, reçus et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

700 Gallons huile de baleine, d'automne, en pipes et barils, à vendre pour clore une consignation par ASHBRIDGE & JENKINS. 65 rue de la Commune. 3 jan

FRUITS—75 caisses fruits conservés, assortis, en débarquement du navire Octorara, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 3 janv

JAMBONS—Un bourant excellents jambons, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 3 jan

FARINE—... barils farine superfine, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 3 janv

EAU-DE-VIE de Seignette, Gentième, de la Couronne, en débarquement et à vendre par HUNT & HOWARD, 63, Nlle. Levée. 3 jan

GENIEVRE DE HOLLANDE—Vingt pipes excellent genièvre de Hollande, en débarquement du navire Elizabeth, importées de Rotterdam, par la voie de Londres, à vendre par H. & W. ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas. 3 jan

PORTER DE LONDRES—200 barriques Porter de Londres et de la bierre brune, en barriques contenant chaque 6 douzaines, quarts de pintes et 8 douzaines pintes, de la maison réputée de Duncan, Dunbar & Sons, garantie être en bon ordre, en débarquement du navire Elizabeth, de Londres, à vendre par H. & W. ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas. 3 jan

BIERRE FORTE D'ECOSSE—50 barriques bierre forte d'alloa, en barriques contenant chacune 6 douzaines quarts et 8 douzaines pintes, en débarquement et à vendre par H. & W. ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas. 3 jan

MOUCHOIRS—Un joli assortiment de mouchoirs de batiste française, en débarquement et à vendre par KOHN, DARON & Co. 3 jan

CHAUX—1000 barriques formant le chargement du brick Uzarde, de Thomastown, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, Bienville. 3 jan

SEL—4000 boisseaux des Iles Turques, chargement du brick Marengo, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par GEO. BEDFORD, 22, Bienville. 3 jan

BOIS DE TEINTURE—12000 livres, en débarquement du Brick Patriot, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, Bienville. 3 jan

MELASSE—50 barils en débarquement et en bon ordre, venant du bateau-à-vapeur Washington, à vendre par P. H. GALLWEY, No 6, rue Conti. 3 jan

TABAC DE CUBE—449 balles Tabac de Cube en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 3 jan

GENIEVRE DE HOLLANDE—5 pipes Genièvre, marque de Swan, en débarquement du navire St-Mary, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

LIVRES EN BLANC, PAPIER &c—Livres en blanc, reliure entière et demi-reliure, de toutes grandeurs et faits avec les meilleurs matériaux; échelle de calcul pour le passage &c.
Papier à lettres et à écolier, rayé,
Papier-vélin de Ams, superfin,
Portefeuilles fins, de Hudson,
Papier à registre, rayé en bleu,
Folio-Post de Londres,
Papier commun pour écolier,
Plumes de Russie, d'Angleterre, de cigne et de porbeau. Aussi—Plumes à écolier. A vendre par 3 jan NORMAN, STEEL & Co. 12, Bienville.

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné a reçu par le l'Ellen, Brown, le Bewditch, le Medford et le Sea, un grand assortiment de toiles, 4/4, en pièces et demi-pièces, des prix les plus raisonnables à des qualités extra-fines; aussi, toile à draps 5/4 et 6/4; le tout de la meilleure qualité, et offert en vente par colis à des termes libéraux. WILLIAM PREIN, 3 jan 56, Douane, en face de l'Allée de la Bourse

TOILE A DRAPS de 5/4 et 6/4 de large, de toute qualité, toile blanche 4/4, en pièces et demi-pièces; toile grise 3/4 et 4/4. Aussi, 90 balles étoffes rayées. A vendre par WILLIAM PREIN, 3 jan 56, Douane, en face de l'allée de la Bourse

QUINCAILLERIE—En débarquement du navire Louisville, 100 carabines avec batteries à jarres et à capsules, 50 fusils de chasse, 100 paires pistolets, 1 barrique poêle à frire, 3 caisses de 40 grosses cuillères étamées, une caisse serrures piquées, 4 caisses Houes de Lyndon et Adams, de la Caroline, à vendre à des prix raisonnables par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 3 jan

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE, seront données à celui qui fera retrouver une barrouche et un cheval, et fera découvrir le fripon qui les a enlevés, ou celui en la possession duquel ils se trouvent; ou bien $10 à celui qui ramènera la barouche et le cheval au Docteur Barton, No. 9, rue du Camp, où ils ont été enlevés l'avant-dernière nuit, vers sept heures et demie, devant sa porte.

La barrouche a des garnitures neuves, en cuivre, ainsi que les harnais. Elle est doublée et a quatre sièges, couverts en drap noir et velours. Le cheval est couleur alezan, d'une belle grandeur et a une petite étoile entre les yeux.

3 jan—1 F. HERRIES.

Les personnes à qui le nègre RAPHAEL, appartenant à Mr. Albin Michel fils, pourrait demander de l'ouvrage, sont prévenues que ce nègre n'est pas autorisé à se louer, et que n'étant pas porteur de permis, celles qui l'emploieraient, s'exposeraient à être poursuivies suivant la rigueur des ordonnances de police, relatives aux esclaves à loyer.

Raphael est créole, âgé d'environ 26 ans, de la taille de 5 pieds, 2 pouces français; il est ordinairement vêtu d'une redingote noire, d'un pantalon de drap, étoffe laine et coton, et porte deux chemises, l'une de flanelle rouge et l'autre de cotonnade rayée.

Cinq Piastres seront payées pour son arrestation et sa conduite à la geole. 3 jan—2

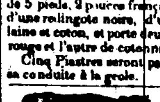

A VENDRE—Une excellente VACHE du Nord, et son VEAU. S'adresser à bord du navire Louisville, au capitaine, en face du Marché aux Légumes. 3 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Louis François Canonge, contre ses créanciers pour un atermoiement—Les créanciers de Louis François Canonge, sont par les présentes notifiés de se rendre en l'étude de Théodore Turead, notaire public, le samedi 12me jour du mois de janvier prochain, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération la demande du dit Canonge pour un atermoiement; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour, le 28 déc. 1838.

P. LEBLANC, Député Greffier. 3 jan—5, 3 ps.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE

31 décembre 1838.

CETTE Institution vend des traites sur Londres et sur Paris.
31 dec—20 A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, le 29 décembre 1838.

CETTE institution tire sur Paris, et donne des checks sur New York, Lexington et Cincinnati. 31 dec MARTIN GORDON, caissier.

ACADEMIE DE DANSE. NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de familles, qu'il donnera des Leçons de Danse, les lundis, mercredis et vendredis, à commencer de 7 heures du soir, à sa classe No. 88, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Le prix des leçons en classe est de $3 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile ... particulières $13. ...

ETABLISSEMENT D'UN CAFÉ à vendre à l'amiable—Le bail de la maison est pour trois ans, à dater du 1er. janvier 1839. Cette maison formant l'encoignure des rues Tremé et du Canal, où se trouve le bureau de billets du rail-road de Nashville, est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler davantage. Le propriétaire de ce café en demanderait $800 pour la totalité, ou 400 pour l'autre moitié. S'adresser sur les lieux. 31 dec—5

SUCRE—150 boucauts sucre, en magasin, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 29 dec 86, Vieille Levée

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 3 Janvier 1839.

LE DOMINO NOIR,

Opéra-comique nouveau en 3 actes, d'Auber, paroles de Scribe.

LES DEUX MARIS,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

On commencera à 6 heures et demie précises.

Très incessamment COSIMO, opéra en deux actes, de Mr. E. Prévost.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

MR. ET MDE. LECOMTE annoncent respectueusement à leurs amis et aux habitans de cette ville en général, que leur bénéfice aura lieu vendredi 4 janvier 1839, le Spectacle sera pour la première fois en cette ville l'opéra-ballet de

LA SYLPHIDE.

Mêlé de chants et orné de décors nouveaux, et dans lequel Mme. Lecomte remplira le rôle de la Sylphide et exécutera deux *Grands Pas*. Mr. Martin dansera aussi deux grands pas, il sera assisté de Mlle. J. Turnbull et d'un nombreux corps de Ballet. Les scènes principales du célèbre ballet de La Sylphide, de l'Académie Royale de Paris, y ont été introduites avec toute la musique originale de Schneitzhoeffer; les danses et tableaux composés par Mme. Lecomte et mises sous sa direction immédiate. 1 janvier—3

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI, 5 JANVIER 1839.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Prix d'entrée pour les cavaliers........ $1.

Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 3 jan—3

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.

GATEAU DES ROIS.

M. E. Bertus a l'honneur d'informer les Pères et Mères de famille ainsi que le public en général, qu'il donnera lundi prochain 7 janvier 1839, dans la Salle de la Bourse St. Louis.

UN GRAND BAL PAR

Précédé d'un

GRAND BAL D'ENFANS.

Qui sera terminé à 9 heures par une *Collation* servie dans la Salle de la Rotonde, ou le *Gateau des Rois* sera partagé entre les enfans assistant à ce banquet.

Prix d'entrée pour grandes personnes $1 00
Pour les enfans 50

M. E. Bertus ne négligera rien pour rendre cette petite fête agréable à toutes les personnes qui daigneront y assister. 1 janvier—5

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL MILITAIRE D'ENFANS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que vendredi le 11 Janvier 1839, il donnera un

GRAND BAL PARE

PRÉCÉDÉ D'UN

BAL MILITAIRE D'ENFANS.

LES Elèves du collège de Versailles, dirigés par M. Caboche, se trouveront tout équipés dans leur uniforme.

Plusieurs familles ayant manifesté le désir d'assister à une cérémonie de ce genre, je m'empresse d'y satisfaire et de leur en faire part, afin que les enfants puissent participer à cette réunion qui sera sans doute une des plus agréables et des plus piquantes qui aient été données jusqu'à ce jour à la Nouvelle-Orléans.

Tous les détails du bal seront annoncés avant le jour fixé. A. J. ATOCHA. 31 dec—3

SALLE DE LA BOURSE ST.-LOUIS.—Messieurs les souscripteurs aux Bals de Société Masqués, sont invités à se réunir au bureau de la dite salle, Jeudi prochain, 3 Janvier, à 5 heures du soir, afin de nommer les commissaires. 31 dec—3

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

EXECUTÉ PAR

MM. PHILASTRE & CAMBON,

Peintres des décors du Grand Opéra, et des Menus-Plaisirs du Roi.

CE Panorama ne pouvant être vu que de jour, ne sera ouvert, provisoirement, que depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures et demie du soir, à dater de Dimanche, 23 Décembre courant.

L'établissement est situé rue Royale, sur la place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis.

Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans au-dessous de 10 ans.

Cet immense travail ne pouvant être examiné d'une seule fois, et pour se conformer au désir d'un grand nombre de personnes, on recevra des abonnemens à raison de $5, une fois payées, pour tout le tems de l'exhibition.

Un nouveau et remarquable travail vient d'être exécuté par MM. Philastre & Cambon; peintres décorateurs de l'opéra. Il ne s'agit de rien moins que du Panorama de Paris, vu du haut du pavillon de l'horloge, le point le plus élevé du palais des Tuilleries. Ce grand ouvrage de peinture est destiné à la Nouvelle Orléans, où il doit être transporté bientôt par Mr. Bifield jeune, peintre très avantageusement connu dans cette capitale de la Louisiane. MM. Philastre & Cambon ont trouvé dans la complaisance du général Athalin et du colonel Castris, toutes les facilités nécessaires à l'exécution de cet important travail.

(*Extrait du Journal des Débats du 20 Sept. 1838.*)

22 dec—1m

GIRAFFE GIGANTESQUE—Les propriétaires de ce SUPERBE animal, et de *trois autres d'une rare espèce*, et qui n'ont jamais été vue dans les Etats-Unis, ont l'honneur de témoigner toute leur gratitude, pour le patronage et l'accueil favorable qu'ils ont reçus des habitans de cette ville. Ils informent le public que devant se rendre à la Mobile, l'exhibition de ces animaux sans pareils sera *positivement* fermée le 8 du courant.

Citoyens de la Nouvelle Orléans, cet animal dont l'existence était autrefois considérée comme fabuleuse, et dont la haute stature, la jolie robe et la rareté, ont toujours été un sujet de curiosité dans l'ancien continent, dans le nouveau monde, sera encore visible quelques jours; ne manquez pas cette occasion, il est probable qu'elle ne s'offrira pas de nouveau.

Ces animaux sont exposés à l'encoignure des rues St. Charles et Perdido, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.

Prix d'entrée:—Quatre escalins; enfans, moitié prix.

Ceux qui le désireront, pourront voir également les choses extraordinaires que fait M. *Nellis*, avec ses pieds, étant né sans bras. 3 janv—1w

TIRAGE—GRANDE LOTERIE D'ETAT,

35 24 18 64 60 33 41 34 30 5 56 26.

TIRAGE JEUDI.

BILLETS SEULEMENT $4

UN GROS LOT DE $16,000,

GRANDE LOTERIE D'ETAT.

CLASSE, No. 73.

Autorisé par la Législature de cet Etat.

Devant être tirée Jeudi, 3 Janvier 1839, à 5 heures, P. M., à l'Hôtel Bishop rue de la Commune.

B. DAVIS & Co., Directeurs.

75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$16,000		$16,000
1	4,000		4,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
10	1,000		10,000
10	500		5,000
10	400		4,000
10	300		3,000
10	200		2,000
165	100		16,500
63	50		3,150
63	40		2,520
63	30		1,890
63	25		1,575
126	20		2,520
3780	8		30,240
23436	4		93,744

27,814 lots s'élevant à $200,639

Billets $4; demi-billets $2 quarts de billets $1.

Paquets de 25 billets pour $300 garantis devoir tirer au moins $48.

Paquets de 25 demi billets, pour $50, garantis devoir tirer au moins $24.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $25, garantis devoir tirer au moins $12.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 10, et l'encoignure des rues St-Louis et Chartres. 3 jan

TIRAGE DE LA LOTERIE CONSOLIDEE DE LA LOUISIANE—Classe A.

Numéros sortis.

67 79 55 31 32 2 41 36 56 46 75 13 63 9 34.

TIRAGE VENDREDI PROCHAIN.

UN GROS LOT DE $10,000

LOTERIE

DE L'ECOLE GRATUITE—CLASSE No. 54.

Devant être tirée Vendredi, 4 Janvier 1839, à 5 heures de l'après-midi, à l'Arcade de Bank, encoignure des Magasins et Gravier.

J. K. MEAD, Directeur.

75 numéros dans la roue—12 sortant.

1 lot de	$10,000	$10,000
1	3,000	3,000
1	2,000	2,000
1	1,250	1,250
1	1,200	1,200
2	1,000	2,000
4	400	1,600
4	...	1,600

Et autres, s'élèvant à $146,176. Les billets gagnants seront payés comptant aussitôt le tirage.

Billets $3—Demi-billets $1 50—Quarts 75 cts.

Paquets de 25 billets $75, garantie devoir tirer $30 et pouvant tirer quatre des plus gros lots.

Portions de billets en proportion. Pour les billets s'adresser au Bureau du directeur, No. 44, rue des Magasins, près du bureau du Bulletin, et No. 2, à l'Arcade. 3 jan—3

FARINE—268 barils en débarquement du steamer North, à vendre par G DORSEY, 3 janv 44, Nouvelle Levée

POMMES DE TERRE—464 barils, en bon ordre, en débarquement du brick Lima de New-Yorke à vendre par G DORSEY, 3 janv 44, Nlle Levée

SACS en pitre—40 ballots de 2 boisseaux chaque sac, en magasin et à vendre par G DORSEY, 3 janv 44, Nouvelle Levée

CHANDELLES de blanc de baleine et blanc de plomb—100 caisses blanc de baleine de N. York, 500 barillets blanc de plomb, en magasin et à vendre par J B PREVOST, 31 dec Droguiste en gros, 39 rue du Camp

MIROIRS en cadres de carton, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 31 dec 59, rue Bienville.

LA Banque du Commerce tire des checks à vue sur New York, Philadelphie, Boston, Louisville, Cincinnati et St. Louis. G O HALL, Caissier.

SUCRE—... boucauts de sucre à vendre par 29 dec R BRUGIER

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.—... amarré en face de la ville, du côté du bord du fleuve, près du ferry d'en haut. Ce bateau a été complètement réparé et a été strictement examiné, et assuré; il est du port de 150 tonneaux, et propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes libéraux. S'il n'est pas vendu d'ici au 16 de ce mois, il sera alors mis à l'enchère ce jour-là. Pour plus amples informations, s'adresser à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 3 jan

POUR ST LOUIS et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur RIENZI, capitaine Baird, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira vendredi, à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 3 jan

POUR LOUISVILLE—Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, ISABELLA, est actuellement prêt à recevoir du fret au bout du chemin-à-coulisses du lac, et partira dimanche, 6 janvier, aussitôt l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co, 3 jan 26, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Bateau de Passage.—Le steamer EDWARD, nouvellement construit et d'une marche supérieure, commandé par le capitaine George W. Poyles, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 3 jan No. 57, rue des Magasins.

POUR MEMPHIS, RANDOLPH et tous les Ports intermédiaires.—Le steamer HANNIBAL, capitaine J. T. Joyce, est prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, et partira jeudi prochain, 3 du courant, à 4 heures du soir. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à PRESCOTT, JONES & Co, 1 jan—2 85, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MANCHESTER (Yazoo), Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams et tous les Ports intermédiaires.—Le steamer LITTLE RED, solidement construit, capitaine Kennedy, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour les ports ci-dessus, au bout de la rue Girod, le bateau partira tout même lundi prochain de débarquement, et partira jeudi, 3 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à PRESCOTT, JONES & Co, 1 jan—2 85, rue Gravier.

POUR VICKSBURGH, Natchez, Rodney, et Grand Gulf—Le steamer CLAIBORNE, capitaine Barrett, est prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus pour lequel fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras ou à SMITH & VOORHIES, 31 dec 35, rue du Camp

POUR LA RIVIERE DES ARKANSAS et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur, paquebot régulier, BURLINGTON, fin marcheur et à chambre haute, capitaine Mitchell, ayant une grande partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à BOGERT & HAWTHORN, 27 dec 63, rue Gravier.

POUR LIVERPOOL, LE HAVRE, OU UN AUTRE PORT EN EUROPE.—Le navire MERIDIEN, capitaine Williams, ayant terminé sa décharge, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un des ports ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à JOHN F. LAGOURDETTE & Co, 3 jan No. 2 rue Toulouse.

POUR NEW-YORK—Le joli brick GEN. STARK, capitaine Leighton, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts, ou la valeur, ou pour passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD, 3 janv 24, rue Poydras

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA N.-ORLEANS ET CHARLESTON.—Le brick ARABIAN, classé A 1, capt. Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour Charleston sous peu de jours. Pour le fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. A. BARELLI & Co, 3 jan. 61 rue de la Commune.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard—Le navire paquebot CAROLINE, capitaine ..., pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, face de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRIT, 3 jan 53, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELOY, capt. Wall, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage seulement s'adresser à KIDDER & HEAD 3 jan 24, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Premier navire—La belle barque classée A 1, ASTORIA, capitaine Soule, est en chargement pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour fret de l'équivalent de 300 boucauts de sucre ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 3 jan 65, rue de la Commune.

POUR ST. MARKS—... fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbury, ayant une partie de son chargement engagé, partira ... 200 barils, ou passage, s'adresser à ... ASHBRIDGE & JENKINS, 3 janv 65, rue de la Commune

POUR ... DE CUBA—Partant ...—La goelette fine ... Long, classée A 1, ... partira ... le jour susdit. G BEDFORD, 22, rue Bienville

Ligne de paquebot entre la Nouvelle Orleans et Baltimore—Le 8 janvier—Le brick paquebot ARCHITECT, capitaine ..., partira le jour ci-dessus désigné et prendra quelques passagers. S'adresser à G. BEDFORD, 1 jan 22, rue Bienville.

POUR ST JOSEPH—La goelette ANDREW JACKSON, fine voilière, capitaine Mildrum, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 1er janv 65, rue de la Commune.

A FRETER—La goelette POTOMAC, fine voilière, capitaine Dyer, du port de 800 barils, s'adresser à E. & J. ANDREWS, 1er. janv. No. 32, rue Gravier.

POUR SAVANNAH—La goelette GEN WARREN, classée A 1, fine voilière, capt. Colley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 30 boucauts, ou passage, s'adresser à G BEDFORD, 1 janv 22, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—Le brick GRANAU, fin voilier, capitaine Gelchrist, ayant son chargement engagé, peut prendre quelques passagers. S'adresser à G BEDFORD, 1 janv 22, rue Bienville

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART, classé A 1, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à bord à la presse à coton d'Orléans ou à LAURENT MILLAUDON, 1 janv 140, rue Bourbon

POUR NEW-YORK—Ligne de Holmes—Paquebot régulier du 5 courant—Le navire PANTHEON, capt G W Ashby, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira positivement. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY O AMES, 1 janv 48, rue du Camp

POUR PORTSMOUTH

La barque WALHALLAH. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à JNO. A. MERRITT, 1er janv. No. 53, rue du Camp.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans, et Baltimore, le 13 courant.

La barque SOLOMON SALTUS, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 1er janv. No. 22, rue Bienville.

A FRETER—Une goelette de première classe, du port de 900 barils à chaque instant attendu. S'adresser à G. E. COOLIDGE, 31 dec 22, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Nouvelle Ligne—La barque LAFAYETTE, classée A 1, fine voilière, capitaine Landis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. s'adresser à LEVI H. GALE, 28 dec 25, rue de la Commune.

POUR TAMPICO—La goelette G H WATER, fine voilière, capitaine Delvaille, partira très incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 31 dec

POUR MARSEILLE—La barque COSSACK, classée A 1, doublée et chevillée en cuivre, ayant un chargement entier engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 28 dec 65, rue de la Commune

AUX PERSONNES QUI ACHETENT DES HABILLEMENTS—Les soussignés reçoivent en ce moment de leur Etablissement à New York, un grand assortiment général de superbes HABILLEMENS, consistant en: Habits et Levites noirs, bruns, verts, olives, bleus, gris et à de vin, dont quelques uns avec passepoils en cordonnet, cols en velours, faits dans le genre le plus à la mode et des mieux traités; des en drap, casimir, et en peau de daim; pantalons satinet; gilets de drap, gilets de drap, pantalons satinet; gilets de deuil en satin noir et brodé, soie et velours, ... sortis de ... des mieux choisis; redingotes en laine de chèvre, drap, garniture en velours; quelques manteaux garnis en drap bleu, très-beaux; manteaux de dames très élégants et en drap—Aussi, un assortiment de superbes chemises blanches; cols en satin et autres d'un joli goût, gants, bas, &c. Egalement, un envoi de Malles de voyage et Valises; le tout est offert en vente à un escompte sur les prix de New York pour du comptant ou des billets ayant cours sur la place. Les marchands en détail sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. JAMES & TAYLOR, 27 dec 13, Vieille Levée, au premier.

VIN DE MADERE DE SICILE—10 pipes en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 1er jan No. 16, rue des Magasins.

SAVON—300 caisses savon de Robbins No. 1, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 1er jan No. 16, rue des Magasins.

HUILE DE TANNEURS—100 barils, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 1er jan No. 16, rue des Magasins.

THE Impérial de Young Hyson, Souchong, et Orange Pecco, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 1er jan No. 16, rue des Magasins.

HABILLEMENS—Une grande variété d'habillemens à vendre par SHALL & BROWN, 1 jan No. 16, rue des Magasins.

PAPIER D'ENVELOPPE—600 rames papier de grandeur assortie, à vendre par SHALL & BROWN, 1er jan. No. 16, rue des Magasins.

MELASSES—40 barils ..., à vendre par SHALL & BROWN, Agents de la raffinerie de sucre de Lafayette, no. 16, rue des Magasins. 1 jan

SUCRE et mélasse—200 boucauts de beau sucre bien purgé, et 15,000 gallons de mélasse, livrables au Détour des Anglais, à vendre par BARTHET & Co. 1 janv 30, rue Toulouse

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu Samedi, 5 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 89, rue Conti, pour clore un compte.

50 milliers cigares de la Havane, en quantités choisies, de première qualité.

Conditions à la vente. 3 jan—3

PAR M. BARNETT fils.

Vente sans réserve.

IL sera vendu lundi 10 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-dessous désignées, savoir:

1o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisa, entre les rues Grande Hommes et Craps. Il ... une maison à ...

2o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue Louisa, formant l'encoignure des rues de Craps et Louisa; il se trouve sur ...

3o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue des Grands Hommes en face les rues Craps et Louisa.

4o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisa formant encoignure des rues Grands Hommes et Louisa; il se trouve sur ...

5o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue Louisa, contigus aux lots ci-dessus.

6o. UN LOT DE TERRE situé rue des Champs Elysées entre les rues Urquhart et Girod.

7o. UN LOT DE TERRE situé rue des Français entre les rues Urquhart et Girod.

8o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue des Champs entre les rues de la Liberté et de Vertu.

9o. DIX-SEPT LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant partie de l'Ilet No. 44, bornés par les rues Félicitine, Celestine, Ulcere et Joséphine.

10o. SIX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, dans l'Ilet No. 37, bornés par les rues Charles, Joséphine, Félicitine et Bellville.

11o. DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant l'encoignure des rues Cascalve et ...

Des plans indiquant la description de toutes les propriétés ci-dessus mentionnées, seront déposés à la Bourse de Cité quelques jours avant la vente. Les actes de vente par-devant C. Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Conditions, un tiers comptant.

Les personnes qui désireraient acheter, à l'amiable pourront s'adresser à M. Emile Dounheque, rue Louisa, entre Grands Hommes et Craps ou à l'encanteur. 3 janv—7

PAR H. F. DOMINGON.

IL sera vendu jeudi, 10 Janvier 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, d'après les héritiers de feu Mr. Guillaume Desjardins, les propriétés suivantes, situées dans le Faubourg Marigny:

No. 1.—UNE MAISON, située au coin des rues Grands-Hommes et Mandeville, ... composée de deux chambres, ... cabinets, ... sur un terrain de 32 pieds, 9 pouces face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, sur la rue des Grands-Hommes.

No. 2.—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, composée de quatre appartements, cuisine en bois, &c; sur un terrain de 30 pieds, 10 pouces, 5 lignes face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

No. 3.—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, ayant deux appartements avec cuisine en bois, sur un terrain de 31 pieds, 4 pouces face à la rue Mandeville, sur 67 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

No. 4.—UNE MAISON, dito de dito sur un terrain de 31 pieds, 4 pouces face à la rue Mandeville, sur 97 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

No. 5.—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, ayant deux appartements, cuisine en bois, sur un terrain de 30 pieds face à la rue des Grands-Hommes, sur 96 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur.

No. 6.—UNE MAISON, briquetée entre poteaux, touchant la précédente et ayant les mêmes dimensions, sur un terrain de 30 pieds face à la rue des Grands-Hommes, sur 127 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le tout incomme voisins.

CONDITIONS.—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 jan—7/3,4,5,6,7,11,12.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 10 du courant, à midi à la Bourse rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.

1 Lot de terre situé rue Jackson, entre les rues Commune et Canal, à une liet de Rail-Road de Nashville, ayant 23 pieds 3 pouces 1 de face à la rue Jackson, sur 90 pieds 10 pouces 5 de profondeur, avec une maison neuve à étage briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartements, ... galeries, ... et corridor briquetés, une cuisine en charpente, composé de deux chambres, et ... chambres et galerie, latrines &c. &c.

Les bâtisses ... et ... pour les propriétaires, le tout loué à raison de $ ... par mois ...

Conditions: un tiers comptant et la balance à 6 et 12 ans de crédit, au gré de l'acquéreur, à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ... portant ... intérêts à leurs échéances ... de 10 pour cent par an ... L'acte de vente par-devant L. T. Caire, notaire public. 31 dec—6

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu samedi, 5 du courant, à 11 heures du matin, sur la Levée, entre les rues Gravier et Poydras, 300 barils Farine, et immédiatement après, au No. 18, rue Poydras, 731 rouleaux cordes d'emballage, et 128 pièces toile d'emballage. Le tout partiellement endommagé et mouillé du naufrage du bateau à vapeur Chillicothe, vendu pour compte de qui il appartiendra, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port.

Condition, comptant. 3 jan—3

PAR HEWLETT & CENAS.

VENTE DE COTON ENDOMMAGÉ—Il sera vendu, vendredi 4 du courant, à quatre heures et demie, à la Presse à Coton d'Orléans ...

40 Balles Coton endommagé, pour compte de qui il appartiendra.

Conditions, comptant. 3 jan—3

PAR P. A. GUILLOTE.

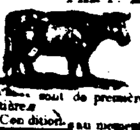

IL sera vendu Vendredi 4 du courant, à 10 heures du matin, à la ... au coin ... de l'encanteur ci-dessus.

30 ET QUELQUES VACHES ... sont de première qualité ... laitières.

Conditions au moment ...

Auguste V... Carel

EN vertu d'un ... à moi adressé par l'hon. Joh... président de la Cour de Cité de ... j'exposerai en vente publique ... 1839, à 4 heures P. M. encore ... Chartres et Canal, le ... cette affaire ... comptant. B. BEAUREGARD.

SUCCESSION DE FEU FREDERIC LEMOND.—Vente par le Régistre des Testamens, vendredi, quatre janvier 1839, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu le 28 décembre 1838, par l'Honorable Cour des Preuves, de pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, de la Louisiane, il sera vendu devant mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste-Anne, pour compte de la succession de feu Frédéric Lemond, un cheval nommé Napoléon. Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens. 31 dec

AVIS.—Le soussigné, de la maison Dunlap, Moncure & Co. marchands-commissionnaires-encanteurs, à Richmond, Virginie, ayant en vue de rester en cette ville quelque temps, en partie dans l'intention d'obtenir des consignations pour leur maison, prie ceux qui ... à faire des affaires ... leur ... On pourra le voir au bureau de Messrs. A. L. Addison & Co. à l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles. Il se réfère à MM. N. & J. Dick & Co. ou à MM. A. L. Addison & Co. 1er jan—3 JAMES DUNLOP.

AVIS—Les affaires ci-devant conduites par Goodman & Levy, en cette ville, seront à l'avenir continuées par les soussignés, sous la raison de Goodman, Levy & Co. G. S. GOODMAN, L. A. LEVY Jr. E. L. PHILIP, B. ETTINGE. 1er jan—5

A VENDRE—Une bonne VACHE Laitière, venant de New York, et maintenant à bord du navire Mississipi. S'adresser à bord. 3 jan—3

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés les agents de la Compagnie des *Apothicaires de Liverpool*, dont le capital est de £100,000. Ils recevront et transmettront les ordres, et donneront toutes autres informations, ainsi que la liste des prix et les conditions, s'adresser à BARBER, BROTH & Co. 1er jan—1m No 17, Exchange Place.

SCHMIDT & WERNER, ont ce jour pris en société, M. Wm. VOGEL, et continueront à faire des affaires sous la raison de Schmidt, Werner & Co. 1er jan—3 60, rue Bienville.

SHALL & BROWN—Négocians commissionnaires et expéditeurs, no. 16, rue des Magasins. George Shall Jr. James G. Brown, Nouvelle Orléans.

REFERENCES.

Seaman & Avery, Whiting & Slark, Walton & Co., Wm Bogart, Bogart & Hawthorn, J. Thayer & Co., Winston & Shall, Nouvelle Orléans.
Crocket & Shapleigh, John Fairfield & Co, Walker, Emerson & Co., Gregg & Chickering, Boston.
M. B. Denman & Co., Charles P. Massey & Co., Hunter, Palmer & Co., Philadelphie.
David T. Morgan, Buffalo, N. Y.
Whitesides, Campbell & Co., Pittsburg.
Lagerton & Woodbridge, Marietta, Ohio.
John Woodbridge, Esq, Chillicothe, Ohio.
L. & A. ..., St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co., Nashville Tenn.
James P. Clark. 1 jan—4

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin du collège Jefferson, ... un devoir d'informer ... des remerciments aux parents de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il prévient en même temps les amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le tems des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour peindre le portrait soit à l'huile de toutes dimensions, soit ... Il espère qu'en ... il voudra bien ... les encouragemens qu'il a toujours reçus ... S'adresser rue Royale No 60, entre Conti et Bienville. Mr. D. Canova recommencera ses classes de Dessin au collège Jefferson, le 1er février prochain. 1 déc—15

COLLEGE DE VERSAILLES.—Le Prospectus du Collège de Versailles vient de paraître; on peut se le procurer, en s'adressant à 10 heures, à 2 heures, à M. E. Barbe, avocat, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, chez M. Alf Mercier, libraire, entre Toulouse et St.-Louis encoignure de la rue Lebreve, libraire, rue Royale, encoignure rue Ste. Anne. L'ouverture des classes est fixée au 15 de janvier prochain. 30 déc—15

JOHN et D. Fahrman ont transporté leur Bureau au No. 26, allée de la Banque. 30 déc. 6

EN débarquement du navire Havre, capt. McKeard, venant du Havre,

3 caisses calicots rouges et chapeaux pour rideaux, à vendre par BLANCHARD, EIMER & CO. 30 déc 82, rue Bienville.

FUSIL ANGLAIS—Un fusil double de la meilleure manufacture de Williams & Powell, à Liverpool, avec tous les accessoires complets, à vendre par le propriétaire pour un prix modéré, s'adresser au No. 26, rue du Camp. 31 dec—4

CABRIOLETS d'Amérique—A vendre, six cabriolets très légers, propres à des docteurs ... H. BEACH & Co. 1er jan. 46 et 49, rue Royale.

BAROUCHE—10 barouches légères, pour un ou deux chevaux, de différentes grandeurs et façons, à vendre par H. BEACH & Co. 1er jan 46 et 49, rue Royale.

AVIS—Le ... DEVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues Saint-Louis et Conti.

82 Barils ... et 18 ... en débarquement et à vendre par 29 dec R BRUGIER